



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté préfectoral modificatif

relatif à la mise en œuvre du service de remplacement des exploitant(e)s agricoles pour congés ou formation dans le cadre de la réduction des fuites d'azote dans les exploitations agricoles pour les baies de Locquirec et de La Lieue de Grève pour les années 2019 à 2022

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

- VU** le règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 41436 relatif aux aides aux services de remplacement dans les exploitations agricoles pour la période 2015-2020;
- VU** les plans de lutte contre les algues vertes 2017-2021 pour l'anse de Locquirec et la baie de La Lieue de Grève ;
- VU** les dispositifs visant à encourager à la réduction des fuites d'azote dans les exploitations agricoles, dit « Boucle vertueuse » dans le plan d'actions de la Baie de Locquirec et de la Baie de La Lieue de Grève pour la période 2017-2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du service de remplacement des exploitant(e)s agricoles pour congés ou formation dans le cadre de la réduction des fuites d'azote dans les exploitations agricoles pour les baies de Locquirec et de La Lieue de Grève pour les années 2019-2020 en date du ;
- SUR** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

ARRÊTE

Article I. Cadre général

L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mai 2019 est modifié comme suit :

Le présent arrêté fixe pour les années civiles 2019, 2020, 2021 et 2022, les modalités de mise en œuvre de l'aide au service de remplacement, pour congés ou formation, dans le cadre du dispositif de Boucle Vertueuse dans la baie de Locquirec et dans la baie de La Lieue de Grève, effectués par les groupement d'employeurs à vocation de remplacement tel que définis par l'article R1253-14 et suivants du Code du Travail. **Ce dispositif d'aide est pris en application du régime d'aides exempté n° SA 41436 (2015/XA), relatif aux aides aux services de remplacement dans les exploitations agricoles pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.**

Article II.

L'annexe 3 de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 est modifié en annexe du présent arrêté modificatif.

Article III.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 restent inchangées.

Fait à Rennes, le 04 DEC. 2020

Pour le Préfet,
le directeur régional,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, followed by a horizontal line extending to the right.

Michel Stourboff

Annexe : liste des contacts animateurs(trices) / structure BV

Baie	Nom	Adresse	BP	Ville	Contacts	Téléphone Courriel
Baie de Lieue de Grève	Lannion Trégor Communauté	1, rue Monge	BP 10761	22307 LANNION Cedex	Emilie Doussal Solenne Le Du	02.96.05.09.26 02.96.05.60.51 emilie.doussal@lannion-tregor.com
Anse de Locquirec	Morlaix Communauté	Plateau Saint Fiacre – Le Vélery		29600 Plourin-les-Morlaix	Paul Salaun	02.98.15.15.23 paul.salaun2@agglo.morlaix.fr

Liste des contacts MSA Portes de Bretagne

Adeline Guiffant, tel : 02.97.46.52.86, courriel : guiffant.adeline@portesdebretagne.msa.fr

Olivier Richard, tel : 02.97.46.54.47, courriel : richard.olivier@portesdebretagne.msa.fr